

Club PLUi Grand Est

Pont à Mousson

17 mars 2017

Guennolé POIX
Ministère du Logement et de
l'Habitat durable



Club PLUi : fonctionnement

Le Club PLUi favorise ainsi l'émergence d'un réseau d'acteurs, impliqués dans la démarche de PLUi

CLUB PLUi NATIONAL



DGALN / DHUP / QV3
Anime et pilote le Club



Cerema
Contribue à l'animation et à répondre aux besoins méthodologiques et juridiques



AdCF, France Urbaine, AMF, FNAU, GART
Participent au pilotage du Club et contribuent à la promotion du PLUi

CLUBS PLUi TERRITORIALISES



Référents locaux (DREAL/DDT)
Animent les équipes d'appui locales



Equipes d'appui locales
Recensent les besoins des collectivités, instruisent les sujet identifiés



Collectivités
Participent à l'animation des Clubs territorialisés



LAUREATS DU CLUB PLUi (504)

Conduisent les démarches de PLUi, partagent leurs expériences, identifient leurs besoins d'appui

Le Club PLUi accompagne les communautés dans leur démarche de PLUi.

Un appui méthodologique à l'élaboration de PLUi...



- **Production de fiches méthodologiques** (accessibles en ligne depuis le site du Club)
- **Partage d'informations** : lettre d'information, revue de presse

... construit grâce à une démarche participative...



- **Groupes de travail nationaux** (échanges et débats autour de thématiques ciblées)
- **Clubs territorialisés** (échanges d'expériences sur un même territoire)
- **Séminaire annuel du Club.**

... et animé de manière partagée, à l'image du PLUi !



- **Animation** : MLHD, MEEM, Cerema
- **Co-pilotage** : France Urbaine, AdCF, AMF, FNAU, GART
- **Appui** : DREAL et DDT(M)

Quelques productions

Le Club PLUi met à votre disposition différents outils méthodologiques produit par l'équipe Club PLUi, les clubs territorialisés ou les partenaires du club pour vous accompagner dans l'élaboration de votre PLUi :

Des guides méthodologiques

- *Coût d'un PLUi*
- *Concertation*
- *Gouvernance*
- ...



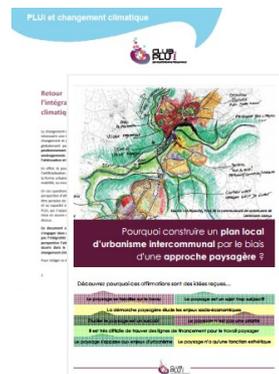
Des éclairages juridiques

- *La caducité des POS au 1^{er} janvier 2016*
- *La refonte du règlement du PLU*
- *L'arrêt Dos Santos*
- ...



Des guides thématiques réalisés par les groupes de travail

- *PLUi et modération de la consommation d'espaces*
- *PLUi et paysage*
- *PLUi et climat*
- *PLUi et mixité sociale*
- ...



Des kits et guides méthodologiques réalisés par les partenaires du Club PLUi

- *Le kit d'information de l'AdCF*
- *Le guide de Maire-Conseil : « Le PLU intercommunal, un outil pour dessiner son projet de territoire »*
- ...



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

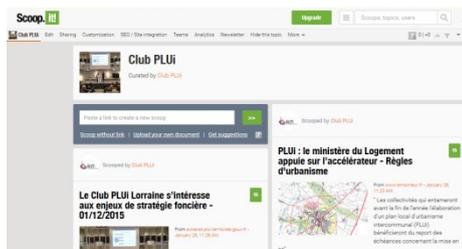


<http://extranet.plui.territoires.gouv.fr>

Utilisateur : plui
Mot de passe : extr@plui



Une lettre d'information



Une veille d'information

Concrètement, qu'apporte le Club....



Des **retours d'expérience** et **les bonnes pratiques** des EPCI du Club



Un **espace d'échange** et de **réflexion** à proximité de mon territoire



Une panoplie d'outils et de guides **méthodologiques** couvrant toutes les facettes du PLUi



Des **sources d'information** en prise directe avec l'actualité



Un accès direct à un **réseau d'experts** de l'urbanisme

La loi Egalité et Citoyenneté : mesures PLUi

Loi Egalité et Citoyenneté

Contexte : les fusions « mixtes »

- Une période transitoire pour la gestion des documents communaux
 - 5 ans à partir de la création de l'EPCI
 - Révisions possibles d'un PLU(i) sans obligation d'élaborer un PLUi

Loi Égalité et Citoyenneté

- Un régime dérogatoire à l'unicité du PLUi sur le territoire de l'EPCI pour les très grandes CC, CA ou CU
 - Une délibération précisant les périmètres de chaque PLUi infracommunautaire
 - Un calendrier précis des élaborations
 - Une couverture par un SCoT dans un maximum de 6 ans à compter de la dérogation

Loi Egalité et Citoyenneté

Mesures complémentaires

- Fusions, extensions des procédures
 - Avant l'arrêt du projet
 - Nouvelle délibération
 - Nouveau débat sur le PADD

- Garantie des reports acquis pour **toute** élaboration de procédure prescrite avant le 31/12/2015 et suppression de l'obligation du débat sur le PADD au 27/03/2017

Loi Egalité et Citoyenneté

Mesures complémentaires

- La compétence Habitat dans les statuts de l'EPCI
 - Un PLUiH nécessairement à l'échelle de l'EPCI
 - Une prorogation des effets d'un PLUiH arrêté ou approuvé durant les 3 ans qui suivent la création de l'EPCI (*idem pour les PLUiD*)

- Fin des prescriptions possibles de PLUi valant SCoT

Appel à candidatures 2017

Les appels à projets antérieurs

- Depuis 2010, un AAP incitatif : plus de 10 M€ de subventions à plus de 500 EPCI
- Des subventions allant de 7 000 à 50 000 €

L'appel à candidatures 2017

➤ Deux catégories :

Les démarches en cours : jusqu'à 50 K€/projet

Les démarches abouties : valorisation des documents

➤ Le processus :

Dépôt des candidatures jusqu'au 15 avril

Repérage par les DDT(M) des dossiers jusqu'au 19 mai

Comité technique de pré-sélection jusqu'à fin juin

Jury final à partir de début juillet

Annnonce des résultats courant octobre

Séminaire annuel du Club en fin novembre / début

L'appel à candidatures 2017

Catégorie 1 : les sous-catégories :

Sous-catégorie 1 : « Démarche PLUi innovante mise en œuvre pour pallier des difficultés particulières »

Sous-catégorie 2 : « Élaboration d'un PLUi pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme »

Sous-catégorie 3 : « Document le plus appropriable par les citoyens, les élus et/ou par les praticiens »

Catégorie 2 : les sous-catégories :

Sous-catégorie 1 « Revitalisation urbaine »

Sous-catégorie 2 : « PLUi favorisant une offre de

L'appel à candidatures 2017

Catégorie 2 : les sous-catégories :

Sous-catégorie 1 « Revitalisation urbaine »

Sous-catégorie 2 : « PLUi favorisant une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire »

Fin
Merci de votre
attention



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE